

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Band: 31 (1939)
Heft: 9

Artikel: Les élections à l'Assemblée fédérale
Autor: Weber, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384194>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

31^{me} année

Septembre 1939

N° 9

Les élections à l'Assemblée fédérale.

Par *Max Weber*.

Les élections au Conseil national auront lieu le dernier dimanche d'octobre. Le même jour, elles seront complétées dans la plupart des cantons par les élections des membres du Conseil des Etats. Depuis que la période législative de l'Assemblée fédérale a été portée à 4 ans ces élections revêtent une importance accrue; en effet, elles déterminent en quelque sorte la politique de la Confédération pour une période de quatre ans, période d'assez longue durée à une époque où les changements et les bouleversements se succèdent à un rythme rapide.

L'Union syndicale et les élections.

Comme notre programme de travail le précise, l'Union syndicale est « indépendante dans le domaine politique ». En d'autres mots, elle n'est liée à aucun parti et elle prend en toute liberté les décisions qui lui apparaissent nécessaires. Il va sans dire que l'Union syndicale entretient des rapports amicaux avec les partis ou les groupes qui soutiennent ses revendications ou poursuivent des buts semblables aux siens. Il est donc de toute évidence qu'elle collabore avant tout avec le Parti socialiste, comme d'ailleurs avec les autres groupes du Mouvement des lignes directrices. Sur le terrain parlementaire, cette collaboration s'étend avant tout, parallèlement au groupe socialiste, au groupe des démocrates indépendants (parti représenté surtout à Zurich et dans le canton des Grisons), de même qu'à quelques parlementaires radicaux de gauche qui acceptent les revendications du programme du Mouvement des lignes directrices. C'est pourquoi l'Union syndicale n'est pas plus « rouge », comme certains adversaires l'affirment avec une permanente mauvaise foi, que verte ou bleue. Elle se borne à poursuivre une politique de progrès social dans l'intérêt de la classe ouvrière; cette politique implique donc l'obligation de collaborer avec des parlementaires animés d'un esprit progressiste et non pas avec des réactionnaires.

Il est bien évident que les organisations syndicales et les syndiqués doivent s'occuper des élections au Parlement. Il serait parfaitement incompréhensible qu'ils négligent leur tâche, à savoir la défense des intérêts des salariés, précisément lors d'élections dont dépend le sort de la législation, de la politique générale du pays et des questions qui touchent de très près la classe ouvrière. Nous pensons tout particulièrement aux mesures d'ordre économique, financier et social. Parallèlement, les problèmes relatifs à la politique générale, ceux qui touchent l'existence même de la démocratie, ou encore notre politique extérieure sont de la plus grande importance pour la classe ouvrière suisse.

Les problèmes des quatre dernières années.

Au cours des années qui viennent de s'écouler, la Suisse s'est fortement ressentie de la crise; elle a été menacée par le fascisme. Crise et fascisme, tels ont été les points sur lesquels se sont confrontées les tendances, aussi bien au sein de l'opinion publique qu'au Parlement. Rappelons que les organisations syndicales avaient, à temps voulu, mis sur pied un programme constructif qui a rencontré l'appui des groupes de la gauche. Mais le Conseil fédéral et le bloc bourgeois, constituant la majorité de l'Assemblée fédérale, déclenchèrent une lutte opiniâtre et obstinée contre nos revendications, qui échouèrent en dépit du large écho qu'elles avaient trouvé dans le peuple. Rappelons notamment le sort de l'initiative de crise, torpillée après une campagne où l'argent des banques et des grandes entreprises industrielles a coulé à flots, nourrissant la démagogie sans nom de la presse bourgeoise. Toute cette presse s'acharna à conjurer, parallèlement au spectre de la « faillite de l'Etat », celui de la dévaluation, présentée sous l'aspect d'une calamité nationale.

Pourtant, un an après les dernières élections, que le bloc bourgeois avait pourtant menées sous le signe de la défense du franc, le Conseil fédéral ne vit plus d'autre issue que cette dévaluation tant décriée. Elle a marqué, ce que nous ne cessons d'affirmer depuis longtemps, un tournant de l'évolution économique de notre pays.

Mais bien que la majorité au pouvoir ait été obligée de faire la politique monétaire que nous avons toujours préconisée, de faire le contraire de ce qu'elle avait toujours promis, elle a été incapable de tirer des erreurs du passé les enseignements qu'elles comportaient. En dépit de la dévaluation, elle a tenté de poursuivre sa néfaste politique économique, mais en se heurtant à des difficultés plus sérieuses. L'amélioration économique qui s'est manifestée au cours de ces dernières années, n'est pas apparue grâce à la politique économique officielle, mais malgré elle. Cette reprise, très certainement, eût été considérablement plus rapide si la situation favorable de ces trois dernières années avait été

mieux mise à profit. Quoi qu'il en soit, il importe de préciser, comme nous le montrerons encore, que l'opposition des gauches est parvenue, tout au moins en partie, à imposer sa manière de voir dans certains domaines. C'est en particulier le cas en ce qui concerne la politique de création d'occasions de travail, qui a constitué un élément essentiel de la reprise conjoncturelle qui s'est progressivement manifestée.

En ce qui concerne la défense de la démocratie il importait avant tout de s'opposer aux dangers résultant de la politique autoritaire du Conseil fédéral et du bloc bourgeois; pendant quelque temps, cette politique a été plus dangereuse pour notre démocratie que le travail de sape des frontistes ou philofascistes russes dont l'influence ne s'étendait pas au delà d'une faible minorité.

Nous allons nous attacher à montrer, en commentant les principaux problèmes traités par le Parlement depuis 1935, l'attitude adoptée par les diverses tendances politiques et leurs représentants.

Politique monétaire.

Comme nous l'avons déjà dit, le Conseil fédéral s'est vu dans l'obligation, en septembre 1936, de renoncer à l'ancienne parité or. Il a abandonné ce que, depuis 1931, le bloc bourgeois se plaisait à appeler l'intérêt supérieur de la politique économique et monétaire. Et la fameuse « catastrophe nationale » prédite par les partis gouvernementaux et leur presse demeura épargnée au pays, en dépit de leurs vaticinations. Au contraire, après six ans d'un affaiblissement constant de l'activité économique apparut pour la première fois une diminution sensible du chômage. A lui seul ce fait devrait suffire à montrer au peuple que, dans le domaine de la politique conjoncturelle, les milieux dont l'influence était prépondérante, de même que leurs « conseillers techniques », n'étaient pas à la hauteur de leur tâche. Mais, malheureusement, le peuple, soumis à l'influence quotidienne et constante d'une presse dont la tâche est de couvrir et de justifier les erreurs de la politique gouvernementale, oublie trop facilement.

Fait plus grave, le Conseil fédéral a été mal conseillé lorsqu'il a pris les mesures techniques et monétaires rendues nécessaires par la dévaluation; il a répété l'erreur faite en 1929. En effet, au lieu de suivre l'exemple de la plupart des autres pays, qui ont abandonné la parité or pour adopter une monnaie flottante leur permettant d'adapter à tout instant leur politique monétaire aux exigences de l'heure, le Conseil fédéral a donné mandat à la Banque nationale de fixer le cours de notre monnaie sur la base d'une nouvelle parité or de 30 % environ inférieur à la parité précédente. Longtemps avant la dévaluation nous avons expressément invité le Conseil fédéral à ne pas commettre cette erreur. Nos avertissements sont demeurés inutiles. Le gouvernement et ses conseillers ont cru posséder l'omniscience en matière monétaire.

La grave erreur commise par le Conseil fédéral, le 27 septembre 1936 apparaît aujourd'hui nettement. Notre pays, qui en a déjà été largement affecté, risque de s'en ressentir encore plus cruellement à l'avenir. Lorsqu'en septembre 1938, la Grande-Bretagne a procédé à une nouvelle dévaluation de 6 % environ presque tous les pays à change libre ont suivi cet exemple. La Suisse ne pouvait pas se joindre à ce mouvement général sans un nouvel arrêté de dévaluation du Conseil fédéral. Mais comme le gouvernement avait promis de s'en tenir à la seule dévaluation de 1936, il était dans l'impossibilité d'en prescrire une seconde. L'écart apparu depuis entre le niveau suisse des prix et celui d'une grande partie de l'économie mondiale s'est déjà fait sentir d'une manière nettement défavorable pour certaines de nos industries. Cette situation est susceptible de s'aggraver, étant donné que le cours de la livre a encore baissé ensuite de la crise politique survenue à la fin du mois d'août dernier. A l'exception de la Suisse et de la Belgique, liées par leur parité or, tous les autres pays, dans la mesure où leurs monnaies ne sont pas contrôlées, sont libres de manipuler comme ils l'entendent le cours de leur change et d'éviter les conséquences déflationnistes. Nous pouvons donc nous attendre à ce que la politique monétaire irrationnelle du Conseil fédéral inflige encore de graves blessures à notre activité économique, blessures dont les conséquences obligeront peut-être le gouvernement à prendre la mesure que nous avons préconisée dès juillet 1936, à savoir de lier le cours du franc suisse non pas à l'or mais aux principales monnaies d'échange.

Politique des prix et des salaires.

Nous avons proposé de prendre, dans la période suivant immédiatement la dévaluation, les mesures nécessaires afin d'assurer la stabilité des prix des produits alimentaires de première nécessité et de ne permettre que progressivement une hausse des prix des produits indigènes et des salaires, réduits ensuite des mesures déflationnistes. Seule cette mesure eût permis une reprise totale de l'économie intérieure. Grâce aux efforts des groupes des lignes directrices le Conseil fédéral a suivi cette politique au cours de la première phase qui a succédé immédiatement à la dévaluation. Mais après une courte période il a supprimé les subventions en vue de maintenir le pain à un prix inférieur. Les efforts déployés par les gauches, les socialistes, les démocrates et quelques radicaux en vue d'affaiblir la pression qui s'exerçait sur le niveau de vie de la classe travailleuse, ont échoué.

Par contre, la majorité gouvernementale a tenté de maintenir les prix des produits agricoles et les salaires au niveau le plus bas. La politique de déflation a été poursuivie au delà de la dévaluation, notamment par le truchement de la politique financière sur laquelle nous reviendrons plus loin. La réduction des subventions

et des salaires a été maintenue. Par cette politique, la majorité de droite a empêché une reprise plus rapide et plus marquée de l'économie suisse, démontrant encore une fois l'insuffisance de sa compréhension des liens de cause à effet dans le domaine économique.

Notre gouvernement n'a pas toujours fait preuve d'une telle conséquence; il a montré à plusieurs reprises que le maintien du prix des denrées alimentaires à un niveau inférieur ne lui importait pas autant qu'il voulait bien le dire. La majoration des droits de douane sur le sucre, qui devait rapporter 16 millions au fisc, l'introduction du droit de timbre sur les quittances douanières (8 millions de francs) et d'un droit de douane sur les blés ont entraîné un renchérissement du coût de la vie sans aider le moins du monde les producteurs agricoles. Le droit de douane de fr. 1.— sur les blés proposé par le Conseil fédéral, après avoir été repoussé à deux reprises par le Conseil national, a finalement été accepté à la condition qu'il n'entraînerait aucune hausse du prix du pain. Etant donné que, dans le cadre du programme financier II, le Conseil fédéral ne pouvait faire usage de cette compétence sans augmenter le prix du pain, il décida, trois ans plus tard, en 1938, d'augmenter les droits sur les blés non plus de un mais de trois francs. Il est vrai qu'à cette époque les prix des blés étaient en recul. Toutefois, s'ils devaient remonter, une augmentation du prix du pain serait inévitable. Ainsi, la politique gouvernementale a consisté à refuser les augmentations de prix là où elles auraient été profitables aux producteurs agricoles indigènes et à les prescrire lorsqu'il s'agit d'accroître les charges des larges masses populaires et de protéger la propriété.

La création d'occasions de travail.

Nous avons toujours considéré la création d'occasions de travail par l'Etat comme un moyen de lutter contre le chômage dans la mesure où la politique économique générale n'y avait pas réussi. Après la dévaluation nous avons préconisé de plus vastes investissements dans la lutte contre le chômage afin de la faire bénéficier des conditions favorables offertes par la conjoncture. Au cours de ces dernières années, nos revendications ont donné lieu à de nombreuses entrevues et discussions au Palais fédéral. Les efforts opiniâtres des milieux de gauche ont obligé le Conseil fédéral à consentir des sommes importantes pour la lutte contre le chômage. Toutefois, comme les crédits, portés de 8 millions au début à 20, puis à 30 millions, apparaissaient encore insuffisants, le Parti socialiste suisse a lancé, au printemps de 1937, une *initiative pour la création d'occasions de travail* demandant un crédit pouvant aller jusqu'à 300 millions de francs. Cette initiative, soutenue par les organisations syndicales, les groupements et les partis des lignes directrices a recueilli 260,000 signatures en chiffre rond.

C'est tout particulièrement ensuite de cette action que le Conseil fédéral mit sur pied un projet finalement accepté par le Parlement après de longues hésitations et d'après discussions. Le 4 juin 1939, la loi fut acceptée par le peuple suisse.

En date du 27 avril 1939, la « Gazette de Thurgovie » écrivait encore que le Parlement, qui avait l'intention de repousser le projet, avait eu la main forcée. « En effet, il n'était personne pour penser que l'initiative serait repoussée par le peuple si le gouvernement qui la combattait se présentait les mains vides devant les électeurs. »

On ne saurait avouer plus nettement que les 400 millions de francs du programme de création d'occasions de travail, et en tout cas les 200 millions de francs pour la création d'occasions civiles de travail, n'auraient jamais été consentis sans les efforts énergiques des organisations syndicales, du Parti socialiste suisse et des groupements des lignes directrices. Les allégations de la presse bourgeoise, selon lesquelles nous serions très mécontents du recul du chômage intervenu par la suite grâce à la politique du Conseil fédéral (parce que cette amélioration nous aurait coupé l'herbe sous les pieds en nous enlevant toute occasion de critique), peuvent, tout au plus, être considérées comme une note humoristique dans la campagne en vue de la préparation des élections parlementaires. La classe ouvrière sait parfaitement que seuls nos efforts ont permis de mener victorieusement la lutte contre le chômage.

La politique financière.

Après la dévaluation une excellente occasion s'est offerte au gouvernement de modifier le cours de sa politique financière; en effet, il avait alors la possibilité de supprimer, ou tout au moins d'alléger les mesures d'économie déflationnistes (réduction des prestations sociales et des salaires). Cette nouvelle politique n'aurait pas mis le budget fédéral en difficulté, au contraire. L'évolution de ces dernières années a démontré la justesse de nos affirmations, à savoir que l'amélioration de la situation économique est le moyen le plus rapide d'assainir les finances publiques. A elle seule la reprise apparue en 1936 a assuré à la Confédération des recettes supérieures à celles réalisées par l'ensemble des mesures d'économie. En outre, le Conseil fédéral avait la possibilité de capter de nouvelles sources de recettes, particulièrement par l'imposition des bénéfices réalisés ensuite de la dévaluation.

Mais, si évidente qu'ait été la manière de voir des lignes directrices, elle n'a pas réussi à s'imposer, la représentation de notre mouvement à l'Assemblée fédérale étant trop faible. En dépit de la résistance énergique de l'opposition, la majorité gouvernementale décida un deuxième, puis un troisième programme financier, tous deux entièrement dans la ligne de la vieille politique financière, qu'ils ont même aggravée. C'est ainsi que le programme

financier II a plus que doublé la baisse des subventions (relatives en partie aux prestations sociales et à la création d'occasions de travail). La baisse nominale des traitements et salaires du personnel fédéral a été portée de 7 à 15 %.

Le programme financier III, soumis au Parlement et adopté après la dévaluation, devait, à l'idée du Mouvement des lignes directrices, apporter un allègement considérable des mesures d'économie. Au contraire, le Conseil fédéral proposa de nouvelles coupes sombres dans les subventions. Quoi qu'il en soit, nous sommes pourtant parvenus à empêcher cette aggravation sur divers points. En outre, nous avons pu obtenir que la baisse nominale des traitements et salaires du personnel fédéral soit ramenée de 15 à 13 %. L'allègement de 15 à 10 %, proposé par les groupes de gauche, a été repoussé par 97 contre 71 voix.

La position adoptée par le Parlement en face du problème de l'imposition des bénéficiaires de dévaluation, proposée par le Mouvement des lignes directrices, est caractéristique de l'esprit qui présidait à la politique financière de la majorité gouvernementale. Tout d'abord la discussion de notre proposition a été différée d'un an. Lorsqu'elle fut enfin soumise à la votation, elle fut rejetée, sous forme d'un impôt sur l'accroissement du capital, par 90 voix contre 67. L'impôt sur les superbénéficiaires, qui devait mettre à contribution les profits considérables de l'économie privée, fut repoussé par 89 voix contre 63.

Au cours de la législature qui s'achève, mentionnons également les tentatives en vue de réaliser un assainissement durable des finances fédérales par la révision des articles financiers de la constitution. Une commission d'experts avait préparé un projet avec lequel la classe ouvrière pouvait se déclarer en grande partie d'accord. La proposition relative à l'imposition du capital à la source en vue de mettre fin à la fraude fiscale revêtait une importance toute particulière. Cette méthode est la seule qui permette d'augmenter considérablement le rendement fiscal sans imposer de nouvelles charges aux contribuables honnêtes; en effet, on estime encore à 18 milliards la fortune qui échappe à l'impôt. Mais ces considérations n'ont pas empêché la majorité de l'Assemblée fédérale de rejeter l'imposition à la source. Elle a échoué par 80 voix contre 63 au Conseil national. En outre, la majorité s'est refusée de libérer dans une mesure suffisante certaines recettes destinées à alimenter l'assurance-vieillesse et survivants, recettes que les arrêtés urgents avaient détournées de leur destination et affectées à la caisse de la Confédération. C'est la raison pour laquelle le Conseil national a repoussé la révision des articles financiers à une voix de majorité lors du vote final.

Comme le Conseil fédéral voulait profiter de ce rejet pour présenter un nouveau programme financier urgent de trois ans, les partis prirent l'initiative d'exiger que la réglementation de la politique financière, tout au moins pour une période transitoire

de trois ans, soit soumise à la votation populaire. Mais cette mesure ne pouvait être que le résultat d'un compromis entre les partis. Or, le compromis intervenu n'est guère qu'une réédition légèrement améliorée du programme financier III. Etant donné la situation internationale tendue et les dangers qu'elle comportait, le projet a été accepté à la grande majorité des électeurs.

Politique sociale.

Au cours de ces dernières années, l'évolution sociale de la Suisse, à laquelle notre mouvement est si profondément intéressé, s'est déroulée sous une bien mauvaise étoile. Bien qu'il soit évident que la grave crise économique n'ait pas permis une large extension de la législation sociale, il n'en est pas moins vrai que cette crise et ses conséquences eussent exigé un renforcement très sérieux des mesures de protection sociale. L'absence d'une assurance-vieillesse a été durement ressentie. Comme on le sait, le produit total de l'imposition du tabac et la part de la Confédération aux recettes nettes provenant de l'imposition des eaux-de-vie étaient affectés, conformément à la constitution, à l'assurance-vieillesse et survivants. On peut donc dire qu'en dépit du rejet, en 1931, des dispositions d'exécution sur l'assurance-vieillesse il eût tout de même été possible d'organiser peu à peu cette assurance si ces recettes n'avaient pas été détournées de leur destination. Mais la majorité de l'Assemblée fédérale, en face des déficits considérables de la Confédération, décida de les affecter à la caisse de la Confédération en les soustrayant à l'assurance sociale. Des centaines de millions ont été ainsi détournés de leur but social. La réalisation de l'assurance-vieillesse et survivants, et plus encore de l'assurance-invalidité, également prévue par la constitution, a été remise à une époque indéterminée. Les groupements de gauche se sont opposés à ces mesures, mais sans succès. Toutefois, lors de la solution transitoire de la réforme des finances mise sur pied en 1938, il parvinrent à faire porter de 8 à 18 millions le montant destiné à l'assistance-vieillesse.

La politique financière de la majorité a largement amputé une autre assurance sociale: l'assurance-accidents. Bien que la loi oblige la Confédération à contribuer aux frais de l'assurance des accidents non-professionnels et à l'administration de la Caisse nationale suisse en cas d'accidents, les programmes financiers urgents ont réduit progressivement de 3,2 millions (ou 25 % des prestations totales de l'assurance) à zéro les versements de la Confédération. A l'heure actuelle, c'est même la C.N.S.A. qui doit subventionner la Confédération! (Voir à ce sujet l'article du collègue M. Meister paru dans le numéro d'août 1939 de la « Revue Syndicale ».) Cette politique a entraîné une augmentation, à la charge des salariés, des primes pour les accidents non-professionnels.

Dans le domaine de l'assurance-chômage et des secours de crise, les organisations syndicales ont dû mener une lutte inces-

sante contre la tendance des pouvoirs publics à la réduction des prestations et contre les mesures tendant à porter préjudice aux caisses syndicales de chômage au détriment des autres caisses. Il a été possible de limiter ce préjudice dans une certaine mesure. Après la dévaluation, nous sommes parvenus à faire bénéficier le secours de crise d'allocations de renchérissement.

Dans les autres domaines de la politique sociale rappelons que l'on a cessé de poursuivre la solution de problèmes importants, notamment en ce qui concerne la protection des salariés dans le commerce et les arts et métiers. Les quelque 400,000 salariés qui ne sont pas assujettis à la loi sur le travail dans les fabriques attendent depuis des dizaines d'années la législation qui leur a été promise et qui doit leur assurer la réglementation de la durée du travail, de même que d'autres garanties d'ordre social. Bien que des projets de loi aient été établis, aucun progrès n'a été accompli en dépit des nombreuses interventions des représentants des salariés. De même, le Conseil fédéral n'a pas encore présenté le projet de loi relatif aux vacances payées que l'Assemblée nationale lui a donné mandat d'établir il y a déjà 10 ans. Mentionnons toutefois deux progrès sociaux dont nous demandons la réalisation depuis longtemps: la fixation de 14 à 15 ans de l'âge minimum d'admission des jeunes travailleurs à la vie professionnelle et la mise en chantier d'une loi sur la protection des ouvriers à domicile. L'étude de ce dernier problème a malheureusement été traînée en longueur. Par contre, la loi sur l'âge minimum entrera prochainement en vigueur.

Le personnel fédéral.

En commentant la politique financière nous avons déjà mentionné la question des traitements et salaires du personnel fédéral. Après avoir promulgué une baisse considérable la Confédération l'a légèrement atténuée par la suite. Un adoucissement plus large a pu être obtenu ultérieurement après de longs pourparlers entre le Conseil fédéral et les organisations du personnel. Le Parlement s'est rallié à la solution intervenue. Cette entente règle également l'assainissement, depuis longtemps nécessaire, des caisses de pensions. Cette solution a fait l'objet d'un referendum si bien qu'elle sera probablement soumise au peuple. Le fait que le Parlement ait accepté ce compromis à la presque unanimité, n'est certainement pas étranger à l'approche des élections; en effet, les partis de droite, eux aussi, ne dédaignent pas les voix du personnel fédéral. Quoi qu'il en soit, l'attitude que ces partis et leur presse observeront au cours de la campagne qui précédera la votation populaire, sera décisive. D'ores et déjà la position de certains organes, tant en ce qui concerne leur partie rédactionnelle que leurs annonces, est en contradiction absolue avec les décisions prises par les partis dont ils sont les porte-paroles.

La proposition du Conseil fédéral de retirer à l'Assemblée

fédérale la compétence de fixer les traitements et salaires du personnel fédéral, proposition incluse dans le projet de loi relatif à l'assainissement des Chemins de fer fédéraux, est lourde de conséquence. La liquidation de cette question s'est fait attendre longtemps, étant donné que le Conseil des Etats ne consentait à céder sur ce point qu'à la condition que le personnel fasse des concessions en ce qui concerne les assurances. Finalement, il a été possible de régler cette question d'une manière satisfaisante dans le cadre du compromis conclu entre le Conseil fédéral et les organisations du personnel. Le gouvernement a renoncé à l'amputation des droits du personnel que ce projet eût comportée. Quoi qu'il en soit, aussi longtemps que la loi relative à la stabilisation des traitements et salaires et à l'assainissement des caisses de pensions n'aura pas doublé heureusement le cap de la votation populaire, nous ne serons pas en mesure de considérer ces problèmes comme définitivement réglés.

La défense de la démocratie.

La politique économique et financière du Parlement étant, de toute évidence, en opposition flagrante avec la manière de voir et les intérêts de la majorité du peuple suisse, les arrêtés fédéraux ont été déclarés urgents afin de les soustraire au contrôle des citoyens. Par cette politique, le Conseil fédéral et le Parlement se sont de plus en plus éloignés du peuple. Plus ils perdaient le contact avec les masses populaires et moins ils osaient leur soumettre les mesures qu'ils promulguaient. Pendant de longues années, aucune votation fédérale n'a eu lieu; la liquidation des nombreuses initiatives en suspens a été sans cesse différée et les lois que nous avons contestées plus haut ont été soustraites au referendum. Le Conseil fédéral a été jusqu'à demander au Parlement des pleins-pouvoirs économiques qui lui ont été accordés contre l'opposition des groupes de gauche. Toutefois, la suspension des droits démocratiques a échoué sur un point. Comme on le sait, le Conseil fédéral avait tenté de faire admettre comme urgent par le Parlement un arrêté sur la protection de l'ordre public dont il était avéré qu'il serait rejeté par le peuple s'il lui était soumis. Ensuite de l'opposition déployée par les groupes des lignes directrices, de même que par d'autres milieux, la commission du Conseil national supprima la clause d'urgence, ensuite de quoi le Conseil fédéral abandonna ce projet pourtant si « urgent ».

La lutte contre ces dangereuses tendances à un régime autoritaire devint rapidement la tâche principale du Mouvement des lignes directrices constitué en 1936. L'initiative contre les atteintes aux droits démocratiques lancée par les lignes directrices avait pour objet de rendre plus difficile l'application de la clause d'urgence et de la limiter aux cas où le caractère d'urgence est vraiment indéniable et incontesté. Bien que la presse gouvernementale ait combattu cette initiative en recourant à la pire des déma-

gogies, le Conseil fédéral a été obligé de tenir compte de nos revendications. Le fait que cette initiative a recueilli environ 300,000 signatures démontre combien «la politique de la clause d'urgence» inaugurée par les autorités fédérales était impopulaire. Comme cette initiative, pour des raisons de prestige, ne pouvait en aucun cas être acceptée par la majorité gouvernementale, le Conseil fédéral a présenté un contre-projet qui a été ratifié par la majorité du Parlement. Prenant en considération la situation internationale, de même que d'autres circonstances, le Mouvement des lignes directrices a retiré son initiative en faveur du contre-projet du Conseil fédéral. Ce dernier a été ratifié par le peuple à une forte majorité. Les expériences faites depuis lors montrent que la limitation de la clause d'urgence était une mesure opportune. Ajoutons qu'à plusieurs reprises depuis lors les adversaires de notre initiative ont eu l'occasion de regretter qu'elle ait été remplacée par le contre-projet.

Lors de la discussion des articles financiers de la Constitution fédérale, une nouvelle tentative de limiter les droits démocratiques a été faite. Elle mérite d'être soulignée. Il s'agissait de limiter les compétences de l'Assemblée fédérale en matière de dépenses. Bien qu'il ait été possible de limiter la portée de cette disposition, elle n'a toutefois pas pu être supprimée entièrement. La question est devenue sans objet ensuite du rejet des articles financiers.

Mais si le jeu de la démocratie suisse est aujourd'hui meilleur et si la tension menaçante qui a dominé la politique intérieure pendant une certaine période appartient au passé, ce n'est pas au gouvernement qu'en revient le mérite mais à l'action de l'opposition de gauche comme aussi, ne l'oublions pas, aux événements internationaux qui ont heureusement ouvert les yeux à bon nombre de nos hommes politiques.

Pour terminer, citons encore un exemple qui caractérise bien la mentalité de la majorité de l'Assemblée fédérale. Au printemps 1938 déjà, après que la République autrichienne fût tombée victime du Troisième Reich, tous les milieux de la population ont demandé un regroupement du Conseil fédéral afin que toutes les classes de la population, y compris la classe ouvrière, c'est-à-dire le Parti socialiste, y soient représentées. Ces voix en faveur de la participation socialiste sont devenues plus nombreuses ensuite de l'abandon de la Tchécoslovaquie en septembre 1938. En décembre, la démission de M. le conseiller fédéral Meyer a donné au Parlement l'occasion de remplir ce vœu populaire. M. Meyer était membre du parti radical qui, avec 4 représentants, détient la majorité au Conseil fédéral, tandis que le parti socialiste, le plus grand parti du pays, qui totalise un plus grand nombre de voix que les radicaux, n'a aucun représentant au gouvernement. L'opinion publique, elle aussi, estimait qu'il était temps de donner suite à la demande des socialistes. La candidature de leur représentant, le Dr Klöti, président de la ville de Zurich, a été portée par un

fort courant de sympathie, courant qui se manifestait également dans les journaux bourgeois. Pendant ce temps on préparait dans les coulisses une candidature qui puisse être agréée par les milieux de la grosse industrie et de la finance. Il est pour le moins curieux que la Presse suisse moyenne a été en mesure d'annoncer la candidature de M. Wetter avant que le parti radical, auquel il appartient, ne se soit prononcé. Le 15 décembre, l'Assemblée fédérale donna sa préférence au D^r Wetter par 117 voix contre 98 au D^r Klöti. Encore une fois, la politique du bloc bourgeois, favorable au gros capital, l'avait emporté.

L'attitude des groupes parlementaires.

Lors de la discussion de tous les problèmes que nous venons de passer en revue, les droites se sont opposées aux gauches. Dans la règle la gauche, composée des socialistes, des démocrates, de quelques radicaux et, occasionnellement, de représentants d'autres fractions, a joué le rôle de l'opposition. Les autres groupes parlementaires (catholiques-conservateurs, radicaux, paysans et bourgeois, libéraux) ont constitué la majorité. Il va sans dire qu'un certain nombre de problèmes n'ont donné lieu à aucune divergences de vues essentielles, avant tout ceux qui ne posaient pas une question de principe. Soulignons que les problèmes relatifs à la défense nationale ont rencontré un Parlement unanime.

Malheureusement, il n'est pas possible de définir avec exactitude l'attitude des représentants des divers groupes parlementaires en face de toutes les questions. Nous n'en pouvons guère donner que quelques instantanés sur la base des votations faites à l'appel nominal; ils ne permettent pas de mettre en doute l'attitude adoptée par les divers groupes puisque les votes des députés figurent au procès-verbal. Nous devons limiter nos constatations au Conseil national, les votes à l'appel nominal étant excessivement rares au Conseil des Etats.

Lors des programmes financiers II et III les opinions, en ce qui concerne la politique économique et financière, se sont violemment heurtées. Nous reproduisons ci-dessous le résultat de quelques votes à l'appel nominal relatifs à ces programmes financiers.

Programme financier II.

	Droits de douane sur les blés		Clause d'urgence		Votation finale	
	oui	non	oui	non	oui	non
Libéraux	5	—	6	—	7	—
Catholiques-conservateurs .	24	13	42	—	40	—
Paysans	20	—	18	—	19	—
Radicaux	29	9	41	1	42	—
Indépendants	—	7	4	3	1	6
Dissidents	1	3	2	3	2	3
Démocrates	—	6	—	6	—	6
Socialistes	—	46	—	44	—	48
	79	84	113	57	111	63

Programme financier III.

	Impôt sur l'accroisse- ment du capital		Impôt sur les super- bénéfices		Clause d'urgence	
	oui	non	oui	non	oui	non
Libéraux	—	7	—	7	5	—
Catholiques-conservateurs	—	33	—	31	28	—
Paysans	5	12	2	15	18	—
Radicaux	7	34	3	35	34	—
Indépendants	1	3	5	—	—	5
Dissidents	3	1	3	1	1	3
Démocrates	7	—	7	—	—	7
Socialistes	44	—	43	—	—	41
	67	90	63	89	86	56

Lors de toutes ces votations les groupes socialiste et démocrate (démocrates et jeunes paysans) ont voté en bloc, notamment contre la clause d'urgence des deux programmes financiers, contre les droits de douane sur les blés mais, par contre, en faveur de l'impôt sur l'accroissement du capital et les superbénéfices. Les libéraux ont adopté en bloc une attitude opposée. De même, le groupe des paysans et bourgeois a voté en bloc avec les droites, excepté en ce qui concerne l'imposition du capital où quelques voix se sont jointes à celles des gauches. Le groupe catholique a soutenu le bloc de droite, sauf lors de la votation relative aux droits de douane sur le blé où un tiers de la fraction n'a pas suivi le mot d'ordre. Le groupe radical a fait preuve de moins de discipline. Ce n'est guère que lors du vote final sur le programme financier II et de l'adjonction de la clause d'urgence au programme financier III qu'il a voté en bloc avec les droites. Lors de toutes les autres votations un nombre plus ou moins considérable de radicaux n'ont pas suivi le mot d'ordre. On peut en dire autant des indépendants dont les votes se sont parfois presque neutralisés. Les députés n'adhérant à aucun groupe et dont les voix étaient divisées, soit: les deux communistes, un représentant de chacun des partis frontiste, politique sociale et populaire évangélique.

Il est également intéressant de déterminer l'attitude des groupes lors des votes relatifs à

la fixation des traitements et salaires du personnel fédéral.

	Votations sur la baisse des salaires					
	Programme financier I				Programme financier III	
	1er vote		2me vote		13 0/0	10 0/0
	15 0/0	14 0/0	15 0/0	14 0/0		
Libéraux	7	—	6	—	7	—
Catholiques-conservateurs	27	13	31	9	35	—
Paysans	16	3	16	3	17	1
Radicaux	23	20	32	10	36	8
Indépendants	6	—	5	2	—	6
Dissidents	—	4	—	3	2	3
Démocrates	—	6	—	6	—	6
Socialistes	—	46	—	47	—	47
	79	92	90	80	97	71

Lors de la discussion du programme financier II, le Conseil national, qui avait la priorité, a d'abord décidé à la majorité de fixer la baisse des salaires à 14 %. Mais le Conseil des Etats n'ayant pas voulu revenir sur sa décision de porter la baisse à 15 %, la majorité du Conseil national se rangea à cette décision au cours d'une seconde votation, mais tout en portant le montant exonéré de baisse de 1400 à 1600 francs. Lors du programme financier III (après la dévaluation), la gauche demanda une réduction de la baisse nominale de 15 à 10 %. La majorité du Conseil national refusa d'aller au delà de 13 %. Les socialistes et les démocrates votèrent en bloc pour l'adoucissement de la baisse. Les libéraux, naturellement, se sont prononcés à l'unanimité pour la réduction la plus élevée. Bien que les autres groupes aient été divisés, leur majorité s'est ralliée aux libéraux. En 1937, la fraction catholique-conservatrice a voté en bloc pour la limitation de la baisse à 13 %.

Nous mentionnerons encore trois votes qui ne manquent pas d'intérêt. Il s'agit de trois questions où les gauches l'ont exceptionnellement emporté. Les résultats ci-dessous montrent où la discipline des groupes parlementaires bourgeois peut être le plus aisément rompue.

	Vote final sur la loi de désendettement agricole		Rapports de service du personnel des CFF		Limitation des compétences du parlement en matière de dépenses	
	oui	non	oui	non	oui	non
Libéraux	—	4	5	—	4	—
Catholiques-conservateurs	27	5	26	11	34	5
Paysans	17	—	11	9	7	9
Radicaux	18	19	8	32	19	23
Indépendants	2	4	2	5	—	6
Dissidents	2	1	1	3	1	2
Démocrates	6	—	—	7	—	7
Socialistes	41	—	—	45	—	38
	113	33	53	112	65	90

Encore une fois ce sont les trois fractions des libéraux, d'une part, et des socialistes et des démocrates, d'autre part, qui ont fait preuve de la plus forte cohésion. Les autres groupes étaient divisés. En ce qui concerne la loi sur le désendettement le groupe paysan l'a acceptée à l'unanimité, tandis que la fraction radicale la rejetait à la majorité. Quant à la loi modifiant le statut des fonctionnaires et les conditions d'assurance du personnel fédéral, le Conseil fédéral avait manifesté l'intention de la modifier de telle manière qu'à l'avenir les traitements et salaires soient fixés non plus par le Parlement mais par le Conseil fédéral. Tandis que les groupes des catholiques-conservateurs et des paysans se rangeaient à une grande majorité derrière le Conseil fédéral, le groupe radical en revanche rejetait à une majorité non moins considérable la proposition du gouvernement. Il en a été de même en ce qui concerne la limitation des compétences du Parlement en matière de dépenses. La majorité du groupe catholique-conservateur s'est pro-

noncée en faveur de cette nouvelle amputation des droits démocratiques, alors que les radicaux la repoussaient, bien qu'à une faible majorité.

Ces votes nous permettent donc de tirer des conclusions très nettes. Les voix éparpillées des dissidents (communistes, frontistes et évangéliques) sont sans influence sur les déterminations du Parlement. On ne peut guère compter sur les indépendants, qui réservent des surprises; tantôt ils donnent leurs voix aux éléments progressistes, tantôt aux groupes réactionnaires; parfois leurs voix se partagent entre ces deux tendances et se neutralisent en quelque sorte. Les partis gouvernementaux, les radicaux, les catholiques-conservateurs, les paysans et bourgeois sont parvenus, dans la règle, à faire accepter les propositions du Conseil fédéral. Toutefois, au cours de ces dernières années, ces groupes n'ont plus montré la cohésion d'autrefois, alors qu'ils formaient un bloc bourgeois compact. Ce n'est plus que rarement, lors de lois qui ne sont pas contestées, qu'ils votent encore en bloc. Le groupe radical montre moins de fermeté que ceux des catholiques-conservateurs et des paysans. Lors des questions relatives au maintien des droits démocratiques, en particulier lorsqu'il s'agit d'assurer le droit de regard du peuple et du Parlement dans la marche des affaires de l'État, les catholiques-conservateurs apparaissent plus réactionnaires que les radicaux. C'est plutôt le contraire dans le domaine social. Mais, dans la plupart des cas, une petite minorité seulement de ces groupes vote avec l'opposition de gauche.

Dans toutes les questions relatives à la démocratie ou à la direction à donner à la politique économique, les gauches ont toujours adopté une attitude nette. Les groupes socialiste et démocrate se sont toujours opposés à l'unanimité au démantèlement de la démocratie et à l'avilissement des conditions de vie des masses travailleuses. D'autre part, les représentants de ces partis ont toujours lutté pour l'instauration d'une politique économique constructive, pour une politique financière reposant sur une fiscalité dont les charges soient équitablement réparties, pour la réalisation des revendications sociales justifiées des salariés et des couches des producteurs agricoles, des artisans et des petits commerçants frappés par la crise.

Les tâches futures de l'Assemblée fédérale.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les problèmes soumis au Parlement au cours de ces quatre dernières années pour se rendre compte immédiatement qu'au cours de la prochaine législature les tendances s'affronteront autour des mêmes problèmes ou tout au moins de questions analogues. Les destins de la démocratie continueront de dominer les débats. La liquidation du chômage demeure au premier plan. Ces quelques points fixent, sans que de plus amples commentaires soient nécessaires, l'activité de l'Assemblée fédérale au cours de la prochaine période législative.

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans les détails. Le programme d'action immédiate du Mouvement des lignes directrices, paru dans la « Revue Syndicale » du mois de mai sous le titre de « Pour la liberté et l'indépendance de la Suisse », donne tous les renseignements. Nous y renvoyons le lecteur. Il s'agit de maintenir les droits et les libertés démocratiques et de mener la lutte contre toutes les tendances et les influences antidémocratiques. Il s'agit, dans la mesure du possible, de rendre la démocratie inattaquable et invulnérable en prenant les mesures économiques et de protection sociale propres à assurer un niveau de vie suffisant à toutes les couches de la population. Le cours de la politique économique continuera de donner lieu à des contestations et à mobiliser toute notre vigilance et nos énergies, étant donné que l'opposition rétrograde que nous avons pu constater au cours de ce bref aperçu historique n'a pas désarmé. Comme nous l'avons vu, la politique financière est encore en suspens; il se peut que les circonstances soulignent encore plus instamment la nécessité d'une solution.

Le renforcement de la politique sociale par la réalisation de divers postulats formulés depuis longtemps par les organisations syndicales demeure à l'ordre du jour. Le problème de la couverture des dépenses considérables nécessitées par la défense nationale, dépenses qui, étant donné la situation, ne sont nullement contestées, ne manquera pas de se poser avec une acuité nouvelle. Deux tendances s'opposent: d'une part celle qui demande un accroissement des charges des larges masses populaires par des impôts sur la consommation, sur le chiffre d'affaires, de même que d'autres mesures fiscales et, d'autre part, celle qui préconise la conscription du capital et de la fortune par l'introduction de l'imposition à la source et d'un impôt de défense nationale. Par ailleurs, la question de l'utilisation du bénéfice de dévaluation de la Banque nationale n'a pas encore trouvé une solution définitive.

La classe ouvrière doit poursuivre la lutte pour une représentation équitable dans les autorités. Dans de trop nombreux domaines le mouvement ouvrier n'a qu'un droit de regard insuffisant et parfois même aucune représentation. Partant, il ne peut défendre les intérêts des salariés d'une manière aussi efficace que les représentants des employeurs et des paysans ne sont en mesure de faire respecter ceux de leurs mandataires. Notre volonté d'être représentés au Conseil fédéral est désormais marquée par le lancement d'une initiative. La question sera donc soumise au peuple. Il faudra bien que l'on tienne compte d'une manière ou de l'autre de notre revendication. Le moyen le plus simple d'y parvenir serait d'accroître la représentation des groupes de l'opposition au Parlement, ce qui entraînerait un élargissement du Conseil fédéral vers la gauche.

*

Il suffit de ne pas perdre de vue l'attitude antérieure des Chambres fédérales en face des divers problèmes et de songer aux tâches qui les attendent pour comprendre toute l'importance que revêtent les élections parlementaires du mois d'octobre. Un renforcement de 10 à 15 voix de la représentation des gauches au Conseil national entraînerait un déplacement de 20 à 30 voix pouvant faire pencher de l'autre côté, lors de nombreux votes, le plateau de la balance. Il est vrai que la proportionnelle ne permet guère des déplacements de majorité aussi considérables. Ajoutons qu'un changement de décors est encore plus difficile à réaliser au Conseil des États. Toutefois, on peut penser que même une légère augmentation des voix de gauche serait susceptible de modifier considérablement l'attitude observée jusqu'à présent au Palais fédéral. Aussitôt que le bloc bourgeois aura perdu la certitude absolue de pouvoir imposer tous ses désirs, les propositions du Conseil fédéral, de même que celles des commissions parlementaires, prendront une autre allure que ce n'a été le cas jusqu'à aujourd'hui. En outre, parmi les parlementaires qui votent actuellement avec la majorité réactionnaire, un certain nombre se découvriront des sentiments sociaux qu'ils s'ignoraient. C'est pourquoi il n'est pas besoin de changements très profonds pour modifier l'aspect de la politique fédérale.

Notre action doit tendre à faire reconnaître aux ouvriers, employés et fonctionnaires, de même qu'aux paysans, petits commerçants et petits artisans qui vivent de leur travail, que leurs intérêts sont défendus par les gauches et non pas par les représentants du bloc bourgeois, trop souvent au service du capital. Dans la mesure où ces masses laborieuses tireront de ce fait évident les conséquences qui s'imposent, les milieux du gros capital perdront l'influence prépondérante dont ils jouissent actuellement dans la politique fédérale. Les hommes de confiance des organisations syndicales et du Mouvement des lignes directrices, avec tout le dévouement dont ils sont capables, avec toute leur maturité politique, travailleront afin que les prochaines élections parlementaires se déroulent victorieusement sous ce mot d'ordre: La gauche est en marche!
